

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES ÉTATS DU LEVANT (1929-1933) huile d'olive

Création de la [Banque de Syrie](#)
et de la [Société industrielle de l'Afrique du Nord pour le traitement des sous-produits de la vigne et de l'olivier](#)

Société industrielle des États du Levant
(S. I. D. E. L.)
(*La Journée industrielle*, 7 février 1929)

En voie de formation, cette société anonyme aura pour objet l'étude et la réalisation en tous pays et plus spécialement en Syrie et au Liban, de toutes entreprises industrielles, agricoles ou commerciales, en particulier la création d'huileries, distilleries, etc.

Le siège social sera établi à Paris, rue Roquépine, 12.

Le capital sera fixé à 4 millions, en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire. Il sera créé, en outre, 6.000 parts bénéficiaires, dont 2.000 seront remises à la Banque de Syrie et du Grand Liban, à Paris, rue Roquépine, 12, et à la Société industrielle de l'Afrique du Nord, ayant son siège à Bougie ; les parts restantes seront attribuées aux souscripteurs du capital.

Le fondateur de cette société est M. René Fournier, à Paris, 16, rue Vavin.

(*Les Archives commerciales de la France*, 30 avril 1929)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite Soc. INDUSTRIELLE des ÉTATS du LEVANT, 12, Roquépine. — 99 ans. — 4 millions. — 8 avril 1929. — *Journ. Spéc. Soc.* (publ. du 23 avril 1929).

Société industrielle des États du Levant
(*Correspondance d'Orient*, mai 1929)

Bien que les actions de cette société, d'un caractère purement privé, n'aient pas été mises en souscription publique, elles ont été demandées en très grand nombre et par de très nombreux souscripteurs. Désireux de donner satisfaction à tous ceux qui ont marqué leur confiance dans l'affaire en création, les fondateurs ont décidé d'attribuer d'abord à chaque souscripteur, quel que soit le nombre des actions souscrites, dix actions donnant droit à une part de fondateur; ils ont ensuite augmenté ce nombre au profit des propriétaires d'oliveraies et de moulins à huile, des fabricants et commerçants de produits oléicoles et, d'une manière plus générale, des personnes dont l'activité est

plus particulièrement orientée vers les réalisations industrielles rentrant dans l'objet de la S. I. D. E. L.

Société industrielle des États du Levant
(S. I. D. E. L.)
(*La Journée industrielle*, 8 mai 1929)

.....
Les premiers administrateurs sont : MM. Maurice-Robert Bérard, à Paris, rue Roquépine, 12 ; Fernand-Daniel Bouscasse, à Bougie, boulevard des Cinq-Fontaines ; Louis-Henri Férasson ¹, à Paris, rue Clément-Marot, 16 ; Édouard Gendre, à Paris, rue Cambon, 43 ; René Fournier, à Paris, rue Vavin, 16 ; Glyptis, à Antioche (Syrie) ; et Pierre-Charles Vergé, à Paris, avenue Gabriel, 48.

HAUT COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SYRIE ET AU LIBAN
BULLETIN OFFICIEL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU HAUT COMMISSARIAT
Beyrouth, 15 juillet 1929

Récépissé n° 46
(à remettre à l'Etat)

NOM La Société industrielle des États du Levant

Société anonyme

DATE DE LA DECLARATION le treize mai mil neuf cent vingt neuf

NATIONALITÉ Française.

SIEGE SOCIAL Paris, 12, rue Roquépine (8^e)

CAPITAL 4.000.000 (quatre millions de francs)

La société a déposé à l'Office le texte intégral des statuts et la copie de l'acte constitutif de la société qui la régissent actuellement certifiés conformes et légalisés par l'autorité compétente du siège social.

La société a désigné M. Marcel THIERS ² comme directeur général dans les Territoires sous mandat.

La société a versé à l'office le droit de 40 livres syriennes prévu à l'article 2 de l'arrêté n° 96 du 30 janvier 1926.

Beyrouth, le 13 mai 1929

Le directeur de l'Office
Signé : BERIEL

Mémento de l'actionnaire
Société industrielle des États du Levant

¹ Louis Férasson (1884-1956) : polytechnicien, ingénieur des mines, secrétaire (1919), administrateur (1929), puis président (1939-1951) de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord. Voir [encadré](#).

Vice-président de la Société industrielle de l'Afrique du Nord.

² Marcel Thiers (Alès, 1892-Vauvert, 1958) : polytechnicien, traducteur d'ouvrages anglais et allemands de chimie, ingénieur à la Société d'électrochimie, puis au département Émaillerie des Établissements Nanquette. Agent contractuel pour l'évaluation des dommages de guerre en Indochine dans les années 1950.

(*Le Journal des débats*, 24 décembre 1929)

Augmentation du capital de 4 à 6 millions, par création de 20.000 actions de 100 francs à émettre à 105 francs l'une.

Société industrielle des États du Levant
(*La Correspondance d'Orient*, janvier 1930)

Sous ce nom, vient de se constituer une société anonyme placée sous le régime de la législation française et dont le siège social est à Paris, 12, rue Roquépine. Le capital en est de 4 millions de francs, divisés en 40.000 actions de 100 francs. Il existe 6.000 parts bénéficiaires, dont 1.000 ont été attribuées à la Banque de Syrie et du Grand-Liban, et 1.000 à la Société industrielle de l'Afrique du Nord.

La société a pour objet l'étude et la réalisation en tous pays, et plus spécialement en Syrie et au Liban, de toutes entreprises industrielles, agricoles ou commerciales, en particulier : la création d'huileries, distilleries, etc., l'obtention et l'exploitation, de toutes concessions de terre, de services ou de travaux publics se rattachant à cet objet ; l'acquisition, l'échange, la location, l'exploitation et la vente de toutes propriétés mobilières et immobilières ; les avances aux agriculteurs et industriels sur tous biens meubles et immeubles ; et généralement toutes opérations, ayant pour but de favoriser le développement économique de la Syrie et du Liban, ainsi que toutes opérations en France et à l'étranger se rattachant à son objet, tel qu'il est défini ci-dessus.

La société pourra faire toutes opérations industrielles, agricoles, commerciales, mobilières ou immobilières rentrant dans son objet, soit pour, son compte, soit pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, soit en association sous quelque forme que ce soit ; elle pourra créer toutes sociétés, faire tous apports à des sociétés existantes, et fusionner ou s'allier avec elles.

CAPITAL PORTÉ DE 4 À 6 MF

(*Les Archives commerciales de la France*, 19 mai 1930)

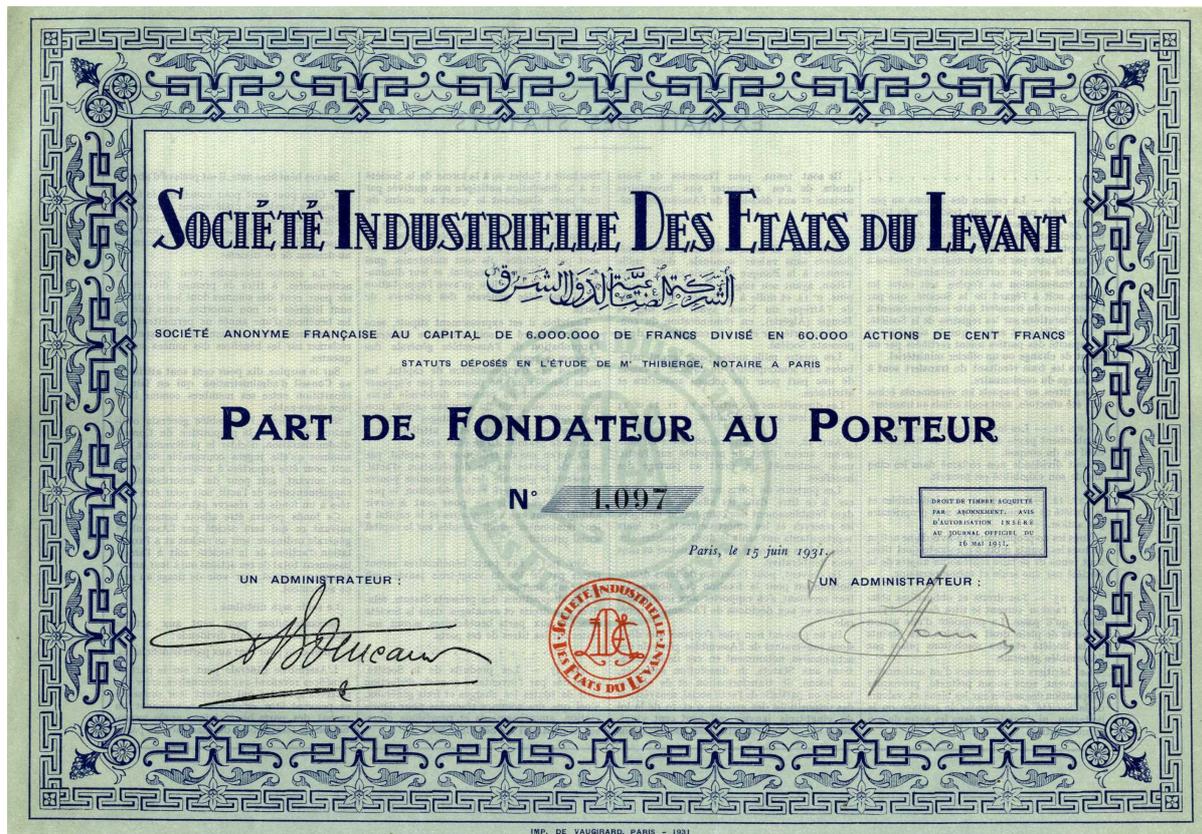
PARIS. — Modification. — Soc. INDUSTRIELLE des ÉTATS du LEVANT, 12, Roquépine. — Capital porté de 4.000.000 francs à 6.000.000 fr. — 11 avril 1930. — *Journ. Spéc. Soc.* (pub. du 10 mai 1930)

Société industrielle des États du Levant
(S. I. D. E. L.)
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue mars, a approuvé le bilan du premier exercice social, clos le 31 décembre 1930, bilan qui ne comporte pas de compte de profits et pertes, aucune opération commerciale n'ayant encore été effectuée.

L'assemblée a ratifié les nominations, faites à titre provisoire par le conseil de MM. C.-A. Meyer-Borel ³ et C. de Cerjat, en qualité d'administrateurs, en remplacement, le premier, de M. M. Bérard, démissionnaire, et le second, de M. R. Fournier, décédé.

³ Charles-*Alfred* Meyer-Borel (1864-1933) : chef de la maison de banque [Marcuard, Meyer-Borel, Sorbé et Cie](#). Administrateur de la Banque de Syrie et du Grand-Liban.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES ÉTATS DU LEVANT
Société anonyme française au capital social : 6.000.000 de fr.
divisé en 60.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Thibierge, notaire à Paris
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

[Droit de timbre acquitté par abonnement](#)

[Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 16 mai 1931](#)

Paris, le 15 juin 1931.
Un administrateur (à gauche) : Bouscasse
Un administrateur (à droite) : ?
Imp. de Vaugirard, Paris — 1931

L'équipement économique du Levant sous mandat français
(*Le Petit Parisien*, 20 novembre 1932)

Les travaux entrepris les années précédentes, en vue de perfectionner l'outillage économique des États du Levant sous mandat français, se poursuivent activement.

L'équipement de la chute du Safa, près de Beyrouth, est en voie d'achèvement et l'installation de l'usine hydroélectrique de l'Oronte a été terminée.

D'importantes études relatives au programme général d'irrigation ont été entreprises par la régie des études hydrauliques.

Les deux usines établies à Lattaquié et à Harim, par la Société industrielle des États du Levant, ont commencé à fonctionner suffisamment à temps pour traiter les grignons d'olives de la récolte 1931.

Enfin, les études pour l'établissement d'une pipe-line, à travers la Syrie, pour le transport des pétroles de Mossoul vers la Méditerranée, sont maintenant achevées et les travaux préliminaires sont en voie de réalisation. On a commencé à poser la tuyauterie le mois dernier, conformément au programme tracé, qui prévoit l'achèvement des travaux fin juillet 1934.

Le port de Caïffa, qui pourra recevoir des navires de fort tonnage, sera achevé avant le mois de juillet prochain.

Société industrielle des États du Levant (S.I.D.E.L.)
(*Revue générale du froid*, juin 1933)

Réunis en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont approuvé l'apport de l'actif social, à titre de fusion, à la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant. Ils ont décidé en conséquence la dissolution anticipée de la société et nommé des liquidateurs.

INDUSTRIELLE DES ÉTATS DU LEVANT
(*Le Journal des débats*, 3 août 1933)

L'assemblée extraordinaire du 31 juillet a approuvé l'apport de l'actif social, à titre de fusion, à la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant. La dissolution anticipée de la société a été votée.

En conséquence, à partir du 1^{er} septembre, les livraisons devront se faire en titres revêtus de quatre estampilles : 1^o accord d'avril 1919 ; 2^o accord de novembre 1920 ; 3^o accord de février 1924 ; 4^o accord de mars 1933.

Informations et communiqués
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES ETATS DU LEVANT (Sidel).
(*Le Journal des débats*, 23 août 1933)

Une assemblée extraordinaire réunie le 21 août a approuvé le principe de la fusion de la société avec la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant*. En même temps, les modalités de la fusion ont été arrêtées : 4 actions de Société industrielle des

États du Levant donneront droit à une action de la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant.

Échanges de Titres
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mars 1934)

Société industrielle des États du Levant. — Échange des actions de la Société contre des titres de la Société des Glacières et Entrepôts frigorifiques du Levant. — Banque de Syrie et Grand Liban.

Société industrielle des États du Levant
(S. I. D. E. L.)
(*La Journée industrielle*, 6 juin 1934)

Une assemblée générale tenue hier a approuvé le rapport de la liquidation et a donné quitus de leur gestion aux liquidateurs, MM. de Cerjat et Téta.

Suite :
1933 : [Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant.](#)